



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,
RAMACKERS

CD : M. FORNARELLI

PV du 8 février 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny



Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :
Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Chateau Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022 inclus.

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.

Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

COUPES

A jouer le 20 Février 2022

U18 1/16 finale

A Jouer le 27 Février 2022

SENIORS ESSONNE 1/8 finale

SENIORS DISTRICT 1/8 finale

A jouer le 5 Mars 2022

U14 1/8 finale

A jouer le 6 Mars 2022

CDM 1/8 finale

U16 1/8 finale

U18 1/8 finale

VETERANS 1/8 finale

+ 45 ans 1/8 finale

CALENDRIERS

U18 F A 8

Courriel d'Orsay Bures FC, du vendredi 4 février 2022, à 12 h 57.

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 F A 8.

Amende réglementaire pour forfait général.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Arpajonnais RC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D1 auront lieu à 13 h.

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 29 JANVIER 2022

U15 F A 8 * Poule A

Grigny US 1 / Palaiseau US 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 15 février 2022.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Ste Geneviève Sports 1 / Grigny US 2 * U15F A 8 * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 24074548 du 20 novembre 2021

Morangis Chilly FC 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F A 8 * Poule B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 27 janvier 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit match perdu par pénalité aux deux équipes :

Morangis Chilly FC 1 : (-1 point, 0 but)

Longjumeau FC 1 : (-1 point, 0 but)

Match n° 24074554 du 11 décembre 2021

Ste Geneviève Sports 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F A 8 * Poule B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 27 janvier 2022.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission et dit match perdu par pénalité aux deux équipes :

Ste Geneviève Sports 1 : (-1 point, 0 but)

Longjumeau FC 1 : (-1 point, 0 but)



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 30 JANVIER 2022

Coupe Essonne

Evry FC 1 / Tremplin Foot 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 5 février 2022 à 15 h 23.

Amende pour transmission tardive à Evry FC.

CHAMPIONNAT SENIORS

Situation financière des clubs

Epinay Athlético :

Lecture de l'extrait du PV de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes en date du 10 janvier 2022.

Ledit Comité confirme la décision (perte d'un point au classement conformément aux dispositions de l'article 3.7.1 du RSG du District de l'Essonne de Football).

FMI NON PARVENUE DU 23 JANVIER 2022

D5/C

Epinay Athlético FC 2 / St Vrain FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Epinay Athlético pour absence de la tablette. Iphone non reconnu.

FMI NON PARVENUES DU 6 FEVRIER 2022

D2/A

Gif Sfoc 1 / Lissois FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

2^{ème} avertissement et amende à Gif Sfoc pour tablette non chargée et non utilisable.

D4/B

Ulis CO 3 / Trois Vallées FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



TI 72 h du 6 février 2022 à jouer à une date ultérieure

Itteville-Ballancourt 1 / St Vrain FC 1 * D3/A
Aigle Fertoise 1 / Longjumeau FC 2 * D3/B
St Vrain FC 2 / Lissois FC 3 * D5/C

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 1 / Igny AFC 2 * D1
Soisy sur Seine AS 1 / Viry Chatillon ES 3 * D2/B
Aigle Fertoise 1 / Janville Lardy ASL 1 * D3/B
Athis-Mons USO 1 / Villiers sur Orge FC 1 * D5/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Massy 91 FC 2 / Bondoufle AMC 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 3 / Coudraysien * D5/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Lissois FC 1 / Etampes FC 2 * D2/A (et courriel de Lissois FC)
MNVDB FC 1 / Gif Sfoc 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23553408 du 6 février 2022

Grigny US 2 / Villebon SPF 1 * D2/B

Lecture de la FMI.

Courriel de Villebon SPF, du 4 février 2022, à 17 h 13.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Villebon SPF 1.

Amende réglementaire à Villebon SPF.

Frais d'arbitrage à la charge de Villebon SPF (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Match n° 23554380 du 6 février 2022

Lisses Foot 91 1 / SO Vertois 1 * D5/C

Courriel de SO Vertois, du 4 février 2022, à 10 h 24,
nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de SO Vertois 1.

Match n° 23751001 du 13 février 2022

Courcouronnes FC 2 / VYC 2 * D1

Courriel de Courcouronnes FC, demandant à jouer à 13 h.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Dorénavant, la Commission traitera uniquement les demandes issues de Footclubs.



Match n° 23750993 du 13 février 2022

Brétigny FCS 2 / Evry FC 2 * D1

Demande de Brétigny FCS de changement d'heure et d'installation via Footclubs.

Refus d'Evry FC.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

COUPE ESSONNE CDM

FMI NON PARVENUE DU 30 JANVIER 2022

Longjumeau FC 5 / Villemoisson FC 5

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre pour sa réunion du 15 février 2022.

CHAMPIONNAT CDM

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.7.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

Tigery AS

Match CDM D1 n° 23536998 VYC 5 / Tigery AS 5 du 6 février 2022 : - 1 point à Tigery AS.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VYC 5 / St Chéron ES 5 * D1

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 24260276 du 15 janvier 2022

Mennecy CS 1 / Evry FC 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 27 janvier 2022.

Ladite Commission, jugeant en 1^{ère} instance, décide match perdu pour Mennecy CS.

Evry FC qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 29 JANVIER 2022

D3/B

Lissois-Vert 1 / Paray FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 5 FEVRIER 2022

D3/B

Ris Orangis US 3 / Boussy-Quincy FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Athis-Mons USO 1 / Viry Chatillon ES 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Athis-Mons USO pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Match remis au 29 janvier 2022 à jouer le 26 février 2022

Plessis Pâté ES 1 / MNVDB-Villejust 1 * D3/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

Viry Chatillon ES 3 / Tremplin Foot 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Orsay Bures FC 1 / Mennecy CS 2 * D3/A

Athis-Mons USO 1 / Ste Geneviève Sports 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Plessis Pâté ES 1 / Verrières le Buisson 1 * D3/A * Du 19 février 2022 au 16 février 2022

Vigneux CO 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/B * Du 26 février 2022 au 26 mars 2022

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 23533469 du 5 février 2022

Vigneux CO 2 / Sud Essonne 1 * D4/B

Lecture FMI.

Courriel non officiel de Sud Essonne

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Sud Essonne 1.

Amende réglementaire à Sud Essonne.



COUPE ESSONNE U16

Match n° 24306803 du 30 janvier 2022

SGSSP 1 / Ris Orangis US 1

Reprise du dossier.

Courriel de SGSSP.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Confirmation de résultat :

Ris Orangis US 1 : 6 buts

SGSSP 1 : 1 but

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 6 FEVRIER 2022

D3/A

Tremplin Foot 1 / Villabé ETS 1

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 6 février 2022 à jouer le 20 février 2022

MNVDB-Villejust 2 / Morsang sur Orge FC 1* D4/A

Match n° 235622950 du 12 décembre 2021

Etampes FC 2 / Paray FC 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre de la rencontre. Remerciements.

Match gagné par Paray FC 1 : 4 à 0.

Match n° 23562309 du 23 janvier 2022

Verrières le Buisson 1 / SGSSP 1 * D2/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 27 janvier 2022.

Ladite Commission dit match à rejouer.

Demande de SGSSP de changement de date via Footclubs.

La Commission fixe la rencontre au 20 mars 2022.

Match n° 23555366 du 6 février 2022

Draveil FC 1 / St Michel FC 91 1 * D3/A

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 6 mars 2022.



Match n° 23555632 du 6 février 2022

Dourdan Sports 2 / Vigneux FCO 2 * D4/A

Courriel de Dourdan Sports.

Erreur sur le résultat de la rencontre.

La Commission demande au club de Vigneux FCO, le résultat de cette rencontre, ainsi qu'à l'arbitre pour sa réunion du 15 février 2022.

COUPE ESSONNE U18

FMI NON PARVENUE DU 30 JANVIER 2022

Plateau Saclay ES 1 / Paray FC 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 5 février 2022 à 21 h 51.

Amende pour transmission tardive à Plateau Saclay ES.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 6 FEVRIER 2022

D3/B

Trois Vallées FC 1 / Vert le Grand US 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D3/C

Jeunesse Etampoise 1 / Sud Essonne 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 6 février 2022 à jouer à une date ultérieure

Aigle Fertoise 1 / MNVDB-Villejust 2 * D3/B

Demandes de changement d'heure et d'installation via Footclubs

Draveil FC 1 / Ulis CO 2 * D2/A

Sud Essonne 1 / Villabé ETS 1 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 23562775 du 6 février 2022

Vert le Grand US 1 / Trois Vallées FC 1 * D3/B

Courriels des clubs de Vert le Grand US et Trois Vallées FC, nous informant de l'inversion de la rencontre, suite à la fermeture du parc des sports de la Saussaie à Vert le Grand.

Déjà saisi par le Secrétariat.

Le match retour se jouera, le 5 juin 2022, au parc des sports de la Saussaie 2 à Vert le Grand.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT VETERANS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.7.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

Tigery AS

Match Vétérans D2/A n° 23561153 Tigery AS 11 / Port Ulis 11 du 6 février 2022 : - 1 point à Tigery AS.

FMI NON PARVENUE DU 6 FEVRIER 2022

D4/B

Benfica Yerres 13 /Trois Vallées FC 12

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 15 février 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 6 février 2022 à jouer le 27 février 2022

St Chéron ES 11 / Tournelles Concy Y * D3/B

Pecqueuse AS 11 / Brunoy FC 12 * D3/C

Vert le Grand US 12 / Port. Saint Michel 11 * D3/C

Match remis au 12 décembre 2021 à jouer le 27 février 2022

Paray FC 11 / Fontenay Vicomte FR 11 * D3/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 11 / MNVDB FC 11 * D1

Plateau Saclay ES 12 / Ollainville AS 12 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

St Germain Arpajon 11 / St Chéron ES 11 * D3/B * Du 13 mars 2022 au 6 mars 2022

Accord de la Commission.



Match n° 23561237 du 6 février 2022

Bondoufle AMC 11 / Port Ulis 11 * D2/B

Courriel des Portugais des Ulis, du 4 février 2022, à 11 h 16, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait des Portugais des Ulis 11.

Match n° 23538002 du 13 février 2022

Paray FC 12 / Tournelles Concy Y 11 * D3/B

Au vu du motif invoqué, la Commission programme cette rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23561129 remis au 20 février 2022

Tigery AS 11 / Morangis Chilly FC 12 * D2/A

Courriel de Tigery AS du 8 février 2022, à 17 h 46.

La Commission ne peut traiter le courrier reçu.

Pas de numéro de match, pas de division et pour les demandes, il faut utiliser Footclubs.

Amende pour demande tardive à Tigery AS.

+45 ANS

TI 72 h du 6 février 2022 à jouer le 20 février 2022

Itteville AS 8 / Soisy sur Seine AS 8 * Poule D

MNVDB FC 9 / Molières-Pecqueuse 8 * Poule E

Match remis au 19 décembre 2021 à jouer le 6 mars 2022

Wissous FC 8 / Ulis CO 8 * Poule B

Match remis du 26 janvier 2022 à jouer le 20 mars 2022

Wissous FC 8 / St Vrain-Marolles 8 * Poule B

Match remis du 6 février 2022 à jouer le 20 février 2022

St Michel FC 91 9 / Pays Limours ENT 8 * Poule C

Match remis du 13 mars 2022 à jouer le 20 mars 2022

Coudraysien FC 8 / Aigle Fertoise 8 * Poule E

Match n° 23561846 du 16 janvier 2022

Ste Geneviève ASL 8 / Itteville AS 8 * Poule D

Reprise du dossier.

Courriels d'Itteville AS et de Sainte Geneviève ASL.

Sainte Geneviève ASL avait envoyé un courriel, le 14 janvier 2022, mais non reçu.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



+55 ANS

Match remis du 16 janvier 2022 à jouer le 27 février 2022

Angervilliers AS 10 / Athis-Mons USO 10 * Poule B

Match remis du 23 janvier 2022 à jouer le 27 février 2022

igny AFC 10 / Evry FC 10 * Poule A

Matches remis au 30 janvier 2022 à jouer le 20 février 2022

Milly Gatinais FC 10 / Sud Essonne 10 * Poule A

Villabé ETS 10 / Evry FC 10 * Poule A